



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AMBASSADE DE FRANCE EN SERBIE

FICHE SERBIE

I - Organisation de l'enseignement supérieur

1) Généralités

Le système d'enseignement supérieur serbe est à l'image du pays, en pleine transition. Malgré les difficultés, il conserve une étonnante capacité à produire des élites très bien formées, notamment dans le secteur des sciences et technologies, appréciées tant sur le marché du travail serbe qu'à l'étranger.

Le système repose encore largement sur les structures héritées de l'ancienne Yougoslavie : les réformes en cours doivent permettre de répondre aux difficultés structurelles auxquelles le pays fait face, encore accentuées par la crise politique, économique et sociale, par l'éclatement de la Yougoslavie et l'isolement de la Serbie sur la scène internationale.

La Serbie est donc en pleine phase de réorganisation de son enseignement supérieur pour l'adapter aux nouvelles réalités économiques du pays et le rapprocher des standards européens, dans le cadre de son processus d'intégration à l'Union européenne (la Serbie s'apprête à ouvrir officiellement les négociations d'adhésion).

Environ **267 000 étudiants sont inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur accrédités**, dont environ 100 000 bénéficient d'une prise en charge de leurs frais de scolarité par l'État. Le ratio étudiant/professeur est de 15 pour 1. 53 000 nouveaux étudiants se sont inscrits pour l'année universitaire 2011/2012, dont 26 000 financés par l'État.

Tableau 1 : Répartition des étudiants par niveau et par type d'établissement

	Nombre d'étudiants	%
Universités publiques	227 000	85%
Licence	185 000	81 %
Master	29 500	13 %
Doctorat	5 000	2 %
Autres (ancien système : magister...)	7 500	3 %
Etablissements privés accrédités	40 000	15 %
Total	267 000	
Dont étudiants étrangers	2 200	

2) Les réformes en cours

Actualité des réformes

Le processus de réformes a été marqué par la loi sur l'université qui a été adoptée par le Parlement en septembre 2005. Depuis, beaucoup d'avancées ont été faites, notamment

concernant la rénovation des cursus conformément aux préceptes du processus de Bologne. Trois amendements à la loi sur l'université ont été adoptés, en 2008, 2010 et 2012. Ces textes fournissent une base légale pour la mise en oeuvre complète du processus de Bologne et de la convention de Lisbonne.

Le système souffre néanmoins d'un manque d'investissement global : les dépenses publiques consacrées à l'éducation représentent seulement 3,4 % du PIB, ce qui est loin des standards européens. Le développement économique de la Serbie pâtit en conséquence du manque de main-d'œuvre qualifiée adaptée aux besoins des entreprises, en particulier dans certains domaines. Le Ministère de l'éducation, des sciences et du développement technique souhaite augmenter la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation dans les prochaines années, afin d'atteindre 6% du PIB en 2015.

L'enseignement supérieur serbe a par ailleurs bénéficié ces dernières années d'importants programmes d'investissement financés par les donateurs internationaux, principalement l'union européenne (fonds IPA et BEI) et par des fonds issus notamment des privatisations.

En octobre 2012, la nouvelle Stratégie nationale pour le développement de l'éducation a été approuvée par le gouvernement. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, ce texte fixe deux objectifs importants pour 2020 :

- Faire en sorte qu'au moins 40% des élèves sortant de lycées professionnels et 95% des élèves sortant des lycées classiques s'inscrivent dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- Faire en sorte qu'au moins 50% des étudiants finissant leur licence poursuivent en master, et qu'au moins 10% des étudiants obtenant leur master s'inscrivent en doctorat.

Parmi les principaux chantiers ouverts par la stratégie concernant l'enseignement supérieur figurent :

- la mise en place d'un système cohérent d'enseignement tout au long de la vie,
- une réforme du système de financement de l'enseignement supérieur,
- le développement de la mobilité des étudiants et la facilitation de la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger,
- le renforcement des liens entre les sciences et l'enseignement.

Principales problématiques

Certaines questions sensibles font l'objet de débats récurrents :

- **l'autonomie des facultés au sein des Universités** ; le pouvoir réduit des Présidents d'Université s'explique notamment par l'usage dévoyé qui en avait été fait sous le régime de Slobodan Milosevic, pour écarter les enseignants contestataires ; l'objectif est néanmoins de renforcer le pouvoir de coordination des présidents d'Université (recteurs) pour essayer de décloisonner le système ;
- **le statut des enseignants-chercheurs**, mal rémunérés et dont l'évolution de carrière est limitée par l'existence de règles favorisant les enseignants déjà en place et laissant trop souvent la place aux réseaux d'influence, notamment politiques ;
- **le financement des universités** : l'augmentation des droits d'inscription dus par les étudiants et la réduction des exonérations financées par l'Etat font l'objet de tensions régulières à chaque rentrée universitaire ; il est question également de faciliter les possibilités de financement par des tiers, fondations privées ou collectivités locales (aujourd'hui, seule la Province autonome de Voïvodine finance de façon significative une université, celle de Novi Sad) ;
- **la réforme de la pédagogie**, avec notamment la mise en place de filières plus professionnalisantes, incluant stages et intervenants extérieurs, l'enseignement actuel restant très académique et théorique ;

- **la capacité à conserver les meilleurs étudiants formés**, notamment dans les structures de recherche, le pays continuant à souffrir d'une importante fuite des cerveaux, et le **renforcement des liens entre le milieu universitaire et les entreprises**.

La Serbie se trouve ainsi à la croisée des chemins : à côté d'un petit nombre de cursus modernes correspondant aux standards européens, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, subsistent des structures qui n'en sont qu'aux prémises des réformes.

La dynamique des réformes est cependant lancée, dans la perspective de l'adhésion de la Serbie à l'Union européenne. Professeurs et étudiants veulent dans leur grande majorité rattraper le temps perdu et sortir de l'isolement dans lequel le pays est trop longtemps resté.

De surcroît, le fait qu'un nombre important de jeunes Serbes aient effectué une partie de leurs études à l'étranger dans les meilleurs établissements européens ou américains devient progressivement un atout : certains reviennent au pays et constituent les cadres des entreprises les plus dynamiques, et ceux qui ont choisi de définitivement quitter la Serbie conservent néanmoins des liens avec leur pays d'origine qui favorisent le développement de la coopération universitaire et scientifique.

Les structures décisionnaires

Le Ministère de l'éducation et des sciences est assisté d'un Conseil national de l'enseignement supérieur (CNES), dont les membres sont élus par le parlement. Le CNES choisit à son tour les membres de la Commission d'accréditation et du contrôle qualité (CAPQ).

Aux côtés du CNES, les recteurs et vice-recteurs de toutes les universités serbes composent la Conférence des Universités.

Outre la nouvelle stratégie précédemment citée, ces structures ont contribué à établir en 2010 un nouveau Cadre national de qualification, qui a servi de référence pour l'accréditation des Universités et de chacun de leurs cursus.

Accréditation

Une vaste procédure d'accréditation de l'ensemble des formations dispensées, au sein des Universités publiques et privées, a été récemment menée par la Commission d'Accréditation et du Contrôle de la Qualité (CAPQ). Elle devait permettre d'apporter des garanties sur la qualité des formations proposées, en particulier dans le secteur privé.

Au niveau national, les accréditations sont délivrées par le Ministère de l'Éducation et des Sciences. Dans la province autonome de Voïvodine, ce sont les autorités provinciales qui sont compétentes en matière d'accréditation.

Le processus de Bologne et la réforme des cursus

L'introduction effective du processus de Bologne date de la rentrée universitaire 2006/2007. Désormais, la formule LMD a été introduite dans toutes les institutions d'enseignement supérieur : **en 2009/2010 (dernières statistiques officielles), plus de 90 % des étudiants de 1^{er} et 2^{ème} cycles étaient inscrits dans une formation conforme aux standards européens**. Après d'âpres négociations entre les universités et le gouvernement et afin d'assurer sereinement la transition, la validation d'une année d'étude avec un total de 60 crédits ECTS a été introduite progressivement au cours de ces dernières années. À la rentrée universitaire 2011/2012, tous les étudiants souhaitant obtenir le financement de leurs études par l'Etat doivent obtenir 60 crédits ECTS dans l'année.

Pour les étudiants autofinancés, le passage à l'année suivante peut être validé avec moins de 60 crédits ECTS, sous réserve d'obtenir par la suite les crédits ECTS manquants, de manière à obtenir le nombre de crédits requis pour valider leurs cursus.

Pour entrer en doctorat, les étudiants doivent obtenir au moins 300 crédits ECTS, hormis pour les études de médecine pour lesquelles il faut obtenir 360 crédits ECTS. **L'obtention du doctorat se fait après 3 ans et l'obtention de 180 crédits ECTS¹.**

Sous l'ancien régime « pré Bologne », les études doctorales duraient en général au minimum entre 5 et 6 ans : il n'est pas rare encore aujourd'hui que de telles durées soient observées.

Si l'alignement sur le système de crédits est acquis, les deux-tiers des Universités et facultés en Serbie ont choisi un modèle 4+1+3 (soit respectivement 240 ECTS + 60 + 180), qui diffère du modèle français 3 + 2 +3 (180 + 120 + 180).

Cela ne va pas sans poser de problèmes : un étudiant qui part faire un master 1 en France après seulement 3 ans d'études rencontrera souvent des difficultés importantes à s'inscrire ensuite en master en Serbie. Beaucoup reste donc à faire.

3) Admission

Avant d'intégrer le système d'enseignement supérieur, les étudiants serbes passent par l'école élémentaire qui dure 8 ans, et qui correspond plus ou moins dans le système français à l'école primaire et au collège jusqu'à la quatrième. Au terme de ces huit années, les élèves peuvent s'orienter vers le lycée (4 ans, soit 1 de plus qu'en France) où ils suivent des études générales, mais également vers des lycées professionnels ou technologiques (3 ou 4 ans). Chaque lycée fait passer un concours d'entrée, mais prend également en compte les notes obtenues par les élèves durant l'école élémentaire. Les élèves doivent passer des examens en mathématiques et en anglais ainsi que dans deux autres matières en fonction des enseignements dispensés dans l'établissement.

Pour s'inscrire à l'université, les étudiants doivent également passer par des concours d'entrée. Le processus d'admission n'est pas centralisé au niveau de l'université. **Chaque faculté est responsable de l'organisation de ses examens d'entrée** qui se composent d'une ou deux épreuves écrites. Le résultat final pour l'admission prend en compte la note des points obtenus à cet examen (coefficient 3) et la moyenne des résultats des 4 années d'enseignement secondaire (coefficient 2). La note finale s'échelonne sur 100 points. Ensuite, la faculté établit un classement des candidats. En fonction de sa position dans ce classement, le candidat pourra:

- **s'inscrire dans la faculté en fonction du numerus clausus mis en place par la faculté ;**
- s'il figure dans les premiers du classement, **bénéficiaire de bourses de l'État lui assurant une inscription gratuite**, en fonction des quotas d'étudiants boursiers fixés par l'État pour chaque faculté ;
- s'inscrire à titre payant si ses résultats lui permettent de figurer dans le numerus clausus en dehors du quota d'étudiants boursiers.

Il est à noter qu'il existe deux sessions pour les examens d'entrée chaque année : en juin et en septembre. Les étudiants qui ne réussissent pas le test d'entrée pour leur premier choix d'études s'inscrivent généralement dans un autre cursus ou dans une faculté de province si leur premier choix était la capitale.

4) Coût des études

Le coût des études varie en fonction des établissements (système décentralisé).

¹ Les doctorants, en plus de la recherche, doivent assister à des cours, passer des examens, et publier des articles scientifiques. Le doctorat se divise en deux étapes. La première est consacrée à l'apprentissage, aux cours et aux examens, pendant généralement 1 an. C'est seulement après que la partie recherche débute réellement. Les doctorants peuvent être assistants des professeurs.

Près de 60 % des étudiants des universités publiques paient, les autres voient leurs frais d'inscription couverts par l'Etat, en fonction de leurs résultats au concours d'entrée et aux examens de fin d'année (cf. supra).

Les frais d'inscription dans les universités publiques ont considérablement augmenté ces dernières années, passant de 750 euros à 1000 euros par an en moyenne pour les diplômes de premier cycle, et plus de 1200 euros pour le second cycle (il n'est pas rare que les masters atteignent 2000 euros par an dans le secteur public). Dans certaines filières, comme l'architecture ou médecine, les frais d'inscriptions sont de 2000 euros dès l'entrée à l'université. Les frais d'inscription dans les universités privées peuvent s'élever à plus de 5000 euros par an.

Pour les étudiants étrangers, l'inscription dans une formation de premier cycle coûte de 1500 à 2000 euros.

Les étudiants en doctorat doivent acquitter chaque année des frais qui peuvent varier entre 750 et 3500 euros en fonction des facultés. Le ministère de l'Éducation et des Sciences offre un certain nombre de bourses pour les doctorants, qui doivent néanmoins être remboursées si l'étudiant n'est pas diplômé à la fin de sa 4^{ème} année.

II - Organisation des études et enseignements dispensés

1) Les cursus

La loi de 2005 a rendu obligatoire dans toutes les institutions d'enseignement supérieur serbes à la rentrée 2006/2007 le passage à la formule Licence-Master-Doctorat, avec validation de 60 ECTS par année (cf. détails supra).

Le système de notation aux épreuves s'échelonne de la note minimum 5 à la note 10.

Toutes les universités proposent des cursus de 1^{er} et 2nd cycles, même si tous ces cursus ne sont pas encore accrédités. Les programmes d'études doctorales sont théoriquement ouverts dans 13 universités en Serbie. Néanmoins, la plupart des programmes d'études doctorales sont concentrés dans 4 universités publiques (Belgrade, Novi Sad, Nis et Kragujevac).

2) Les établissements d'enseignement supérieur

a) Les universités publiques

Le secteur public rassemble 8 universités, toutes accréditées (même si tous les cursus ne le sont pas encore) :

- l'Université de Belgrade, regroupant environ 75 000 étudiants pour l'année 2012/2013 et 5000 professeurs. Elle compte 31 facultés.
- l'Université des Arts de Belgrade, composée de 4 facultés et regroupant environ 2000 étudiants.
- l'Université de Novi Sad regroupant 40 000 étudiants et 3000 professeurs. 14 facultés.
- l'Université de Nis : 13 facultés, environ 20 000 étudiants et 1500 professeurs.
- l'Université de Kragujevac : 11 facultés, 14 000 étudiants et 1000 professeurs
- l'Université publique de Novi Pazar : 3 facultés, 2500 étudiants et 250 professeurs
- l'Université de Pristina, délocalisée à Kosovska Mitrovica : 10 facultés, 10 000 étudiants, 750 professeurs
- l'Université de la Défense, qui dépend du Ministère de la défense et forme les officiers.

À noter que l'Université de Belgrade et l'Université des Arts de Belgrade sont membres de l'Agence Universitaire de la Francophonie et que l'Université de Novi Sad est candidate pour en devenir membre.

b) Les universités privées

Le réseau d'enseignement supérieur privé s'est développé de deux façons :

- certaines facultés privées ont été créées historiquement par des professeurs chassés de l'Université publique au temps du régime de Milosevic ; ce sont les plus sérieuses, qui parviennent à attirer d'excellents professeurs (FEFA, faculté de droit Union...) ;
- d'autres ont été créées par des investisseurs privés, souvent des « tycoons », attirés par le marché lucratif qui s'ouvrait à eux. La qualité de ces Universités, qui comptent souvent des antennes dans des villes moyennes, est très discutable.

8 facultés privées ont été accréditées, même si tous leurs cursus ne le sont pas encore² :

- l'Université Singidunum (siège à Belgrade) : 9 facultés réparties en Serbie, 9000 étudiants, 400 professeurs ;
- l'Université Megatrend (siège à Belgrade) : 11 facultés réparties dans la Serbie, 7000 étudiants, 300 professeurs ;
- l'Université « Business Academy » (siège à Novi Sad) : 4 facultés, 5000 étudiants et 300 professeurs ;

² Source : rapports de la KAPK, Commission d'accréditation et du contrôle qualité (CAPQ).

- l'Université Edukons (siège à Novi Sad) : 5 facultés, 2700 étudiants et 150 professeurs ;
 - l'Université Metropolitan (siège à Belgrade) : 4 facultés, 750 étudiants et 50 professeurs ;
 - l'Université Union Nikola Tesla (siège à Belgrade) : 4 facultés ;
 - l'Université européenne (siège à Belgrade) : 2000 étudiants et 200 professeurs ;
 - l'Université Union (siège à Belgrade) : 8 facultés, environ 2500 étudiants et 250 professeurs.
- Deux autres facultés privées de taille significative n'ont pas reçu l'accréditation : l'Université internationale de Novi Pazar, gérée par une fondation confessionnelle de droit privé (3 facultés, environ 2000 étudiants et 150 professeurs) et l'Université Alfa (anciennement Braca Karic) dont le fondateur fait l'objet de poursuites judiciaires (7 facultés à Belgrade et Novi Sad, 1500 étudiants, 150 professeurs).

c) L'enseignement universitaire professionnel

Après l'introduction du processus de Bologne, la formation universitaire professionnelle est passée de deux à trois ans. Elle s'effectue au sein d'écoles techniques:

- les académies d'enseignement technique (Akademija strukovnih studija)
- les écoles supérieures (visoke skole)
- les écoles supérieures d'enseignement technique (Visoka škola strukovnih studija)

Il en existe 68. Les disciplines enseignées sont variées :

- techniques : mécanique, électrotechnique, industries textiles, chimie, technologies...
- santé, paramédical: infirmières, physiothérapeutes, techniciens sanitaires, nutritionnistes ;
- gestion, marketing, hôtellerie, tourisme...

Certaines de ces écoles proposent des cycles d'études de 5 ans : trois années initiales de formation puis deux années de spécialisation.

III - Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

L'ouverture à l'international des Universités serbes est croissante, et va de pair avec le développement en Serbie des programmes européens (Tempus, Erasmus Mundus...). La suppression des visas de court séjour pour la Serbie a accéléré cette tendance.

La Serbie est un pays à **fort potentiel de coopération** dans le domaine de l'enseignement supérieur, et les établissements d'enseignement supérieur français peuvent y trouver des partenaires de qualité, notamment dans le secteur de la recherche.

Malgré les lacunes et difficultés évoquées précédemment, le système serbe possède de **nombreux atouts**:

- **l'offre universitaire est conséquente** avec 8 universités publiques et 8 universités privées pour un pays de 7 millions d'habitants, et la qualité moyenne de l'enseignement très satisfaisante ;
- la sélection à l'entrée des universités, effectuée au niveau des facultés, permet de retenir les **meilleurs étudiants** dans les filières les plus demandées ;
- le système de financement par le budget de l'État, concernant près de la moitié des étudiants sur critère de mérite, assure un **accès étendu au système d'enseignement supérieur** pour des étudiants de divers milieux sociaux ;
- **les filières scientifiques (physique, chimie, mathématiques, sciences de l'ingénieur) sont d'un très bon niveau** et appréciées tant des entreprises que des équipes de recherche étrangères ;
- Les facultés serbes sont **de plus en plus ouvertes à l'international et à même d'intégrer des consortia sur des projets européens** (Tempus, Erasmus Mundus, PCRD 7...) (cf. infra la liste des Universités françaises impliquées sur ces projets).

IV - Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

a) français

1) Les cursus franco-serbes

A. Cinq formations permettant d'obtenir un double diplôme serbe et français existeront à la rentrée 2013-2014³ :

- a) Deux formations dont la création a été favorisée par la coopération bilatérale de cette Ambassade sont quasiment autofinancées :
- **Master 2 "Management et politiques culturelles dans les Balkans" (Université des Arts de Belgrade - Université Lyon II)**; formation double diplômante ; cursus trilingue, soutenance du mémoire en français ; autofinancée depuis la rentrée 2008-2009 ; ce mastère créé en 2003 a formé près de 200 jeunes professionnels de la culture dans toute la région.
- **Master 2 d'études « Droit de la construction européenne »**, réalisé en partenariat entre **le Centre Européen de Nancy de l'Université de Lorraine et la Faculté de droit de Belgrade** : 230 étudiants formés depuis 15 ans, dont 70 francophones, plusieurs occupent aujourd'hui des postes à responsabilité dans l'administration serbe. Initialement autonome, avec des enseignements dispensés uniquement en serbe et en français, le double diplôme a réouvert à la rentrée 2012-2013 après une interruption de 5 ans, par fusion avec le master anglophone « Intégration européenne », initié sur fonds Tempus, dont il constitue à présent un appendice francophone.
- b) Depuis 2009, un soutien a été apporté au démarrage de deux nouveaux projets :
- **Master 2 LACI (Langues, Affaires et Commerce International) associant l'Université d'Orléans et les Universités de Belgrade et Novi Sad (facultés de philologie)**, ouvert à la rentrée 2009-2010 (10 étudiants, 16 étudiants en 2011/2012). Ce master professionnel a pour objectif de diversifier les débouchés des étudiants en langue française en leur offrant une formation qui leur permettra de rejoindre le monde de l'entreprise (commerce international...).
- **Master 2 en didactique de l'enseignement de la langue française associant l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et la Faculté de philologie de l'Université de Belgrade**, ouvert à la rentrée 2011/2012 (11 étudiants) visant à renforcer la formation initiale des professeurs de français en Serbie ainsi qu'à moderniser les méthodes d'enseignement du français.
- c) Une autre filière double diplômante doit ouvrir à la rentrée 2013-2014, sur financement Tempus :
- **Master d'études européennes à double diplomation, coordonné par l'Université de Nice Sophia Antipolis** avec des universités portugaise (Coimbra) et allemande (Freiberg), qui verra le jour à Nis et Novi Sad. Ce projet MEUTUDES doit mettre en place un master trilingue (français/anglais/serbe) et pluridisciplinaire (économie/droit/sciences politiques), incluant un semestre à Nice ou Freiberg.

D'autres projets de doubles diplômes sont à l'étude.

B. Plusieurs doubles diplômes autrefois financés par le MAE ou par des fonds Tempus ont cessé d'exister ou sont provisoirement en sommeil

³ Sous réserve, comme chaque année, qu'elles parviennent à inscrire suffisamment d'étudiants.

a) Projets Tempus

- **Licence d'économie (Facultés des sciences économiques des Universités de Belgrade et Novi Sad; Faculté de droit, sciences politiques, économiques et de gestion de l'Université de Nice – Sophia Antipolis).**
- **Master 2 "Politiques économiques dans les pays en transition" (Faculté des sciences économiques de l'Université de Belgrade et Faculté de droit, sciences politiques, économiques et de gestion de l'Université de Nice – Sophia Antipolis).**
- **« Master of Science International Business Development » (Faculté de Sciences économiques de Nis - École supérieure de commerce de Clermont-Ferrand - Université de Ljubljana)**

b) Diplômes ayant fait l'objet d'un soutien par le coopération bilatérale française

- **Diplôme en traduction et interprétation, développé avec l'ESIT : plus de 20 traducteurs et interprètes d'excellence ont été formés par ce biais et travaillent aujourd'hui au service de la coopération franco-serbe.**
- **Master spécialisé en génie des systèmes industriels, formation codiplômante dispensée par la Faculté des sciences de l'organisation de l'Université de Belgrade (FON) et l'École Centrale de Paris, qui s'est arrêtée en 2006, au terme de sa troisième promotion, faute de capacités d'autofinancement.**
- **Master en conservation préventive du patrimoine, créé à la rentrée 2008 (12 étudiants), associant l'Université de Belgrade, le Musée national, l'Université Paris I Panthéon Sorbonne et le C2RMF (cursus trilingue serbe-anglais-français), qui s'est arrêté en 2011.**
- **Master international de Management et d'Économie d'HEC (HEC - Faculté des sciences économiques de Belgrade) ; formation co-diplômante créée en 2003 ; cursus trilingue anglais-serbe-français ; totalement autofinancé depuis la rentrée 2006-07, nombre d'étudiants stable, mais très peu de francophones. Plus d'une centaine de diplômés depuis sa création. Les anciens de ce diplôme occupent des postes à responsabilité dans les plus grandes entreprises implantées en Serbie. La formation s'est arrêtée en 2011.**

2) Les accords de coopération bilatéraux

De très nombreux accords lient les Universités serbes et françaises : au 1^{er} juin 2013, ce Poste en avait recensé près de 175, signés pour l'essentiel ces 10 dernières années. Ce chiffre inclut aussi bien les accords cadres d'échanges d'étudiants ou de professeurs, les accords de co-tutelle de thèse et les partenariats scientifiques dans le cadre du PHC ou de l'accord CNRS.

Ils sont souvent encouragés par l'Institut français de Serbie, notamment par l'octroi de bourses de master et de doctorat (40 bourses en 2011 et 2012, 30 en 2013), et le co-financement du PHC « Pavle Savic » (cf. infra rubriques « recherche » et « mobilité »)

Parmi les accords-cadres qui lient les universités serbes à des universités françaises (y compris dans le cadre de projets Tempus ou Erasmus Mundus) (liste non exhaustive) :

- **Université de Belgrade:** Université d'Angers, Université Paris Est Créteil Val de Marne, Université de Technologies de Troyes, Université de Toulouse – Le Mirail, Université de Nice Sophia Antipolis, Université de Bordeaux 3 Michel de Montaigne, Université de Paris Marne la Vallée, Science Po Paris, Université d'Orléans, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, Université de Lorraine (Centre Européen Universitaire de Nancy), Université Paris XI
- **Université des Arts de Belgrade :** Université Lyon 2
- **Université de Novi Sad:** Université de Nice Sophia Antipolis, Ecole Normale Supérieure de Cachan, Université de Lyon 3 Jean Moulin, Université Henri Poincaré de Nancy (programme Campus Europae financé par le Luxembourg), Université de Strasbourg
- **Université de Nis:** Université de Nice Sophia Antipolis, Université Paris VI Pierre et Marie Curie, Université Lyon 3 Jean Moulin, Université de Franche Comté à Besançon, Université d'Artois (Arras), Université Michel de Montaigne Bordeaux 3
- **Université de Kragujevac :** Université Paul Valéry de Montpellier III

Des conventions internationales de cotutelle de thèse ont notamment été signées entre :

- **Université de Belgrade et:** INRA Bordeaux, Université Paris VII, Université Paris VIII, Ecole Centrale Paris, Université Strasbourg I, Université Paul Sabatier Toulouse III, Université Lyon I, Observatoire de Paris, Université d'Angers, Université de Bordeaux I, Université de Nice Sophia Antipolis, Université d'Artois (Arras), Université de Paris Est Créteil Val de Marne, Université Paris XI, Université de Lille III, Université Paris IV, Université de Caen etc.
- **Université de Novi Sad:** Musée d'histoire naturelle de Paris, Université de Nice Sophia Antipolis, Université de Cachan, Université Paul Sabatier Toulouse III etc.
- **Université de Nis :** Université Paris 6 Pierre et Marie Curie, Université de Lyon II
- **Université de Kragujevac :** Université Paul Valéry de Montpellier III.

3) Tempus / Erasmus Mundus

A. Tempus

Les consortia associant Universités serbes et françaises ont obtenu de bons résultats ces dernières années : **32 ont ainsi obtenu des financements européens (sur 198 projets au total impliquant des universités serbes), ce qui place la France en bonne position.** L'Institut français s'efforce d'encourager cette voie de coopération en mettant en relation les Universités, avec l'appui actif du bureau Tempus en Serbie.

- a) Lors du dernier appel à propositions Tempus pour l'année 2012, la Commission Européenne a retenu 13 projets concernant la Serbie. Un projet impliquant un établissement d'enseignement supérieur français a été retenu :

- **Université Paris VI Pierre et Marie Curie**, Studies in Bioengineering and Medical Informatics (Partenaires Serbes : Université de Nis, Université de Kragujevac, Université de Belgrade, 530423-2012)

b) Lors du précédent appel à propositions Tempus pour l'année 2011, **3 des 11 projets retenus pour la Serbie associaient des établissements français d'enseignement supérieur :**

- **Université Claude Bernard de Lyon 1**, dans un projet concernant l'harmonisation et la modernisation des cursus dans la formation des professeurs d'école primaire (Coordinateur : Université de Novi Sad, Partenaires Serbes : Université de Belgrade, Université de Nis, Université de Kragujevac, JP 516762-2011) ;
- **L'institut des technologies de Grenoble**, dans un projet concernant l'innovation et l'implémentation d'un cursus dans le domaine de la télévision digitale et multimédia (Coordinateur: School of Electrical Engineering and Computer Science of Serbia, JP 517022-2011) ;
- **L'université Paris 8 Vincennes – St Denis**, dans un projet concernant la qualité de la recherche (Coordinateur : Université de Sarajevo, Bosnie Herzégovine, Partenaires Serbes : Université de Novi Sad, Université de Novi Pazar, JP 517097-2011).

c) Lors de l'appel à propositions Tempus pour l'année 2010, la Commission Européenne a retenu 12 projets concernant la Serbie, dont 7 sont coordonnés par des universités serbes, et **deux impliquant la France:**

- **L'Université Paul Cézanne, Aix Marseille 3**, fait partie du projet DL@WEB, dont l'objectif est d'améliorer l'enseignement à distance dans les EES des Balkans (Coordinateur : Université de Kragujevac, Partenaires Serbes : Université de Belgrade, Université de Nis, SM 511126-2010) ;
- **L'Université de Strasbourg, ainsi que l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines** font partie du projet REFLESS dont l'objectif est la réforme des études de langues étrangères en Serbie (Coordinateur : Université de Belgrade, Partenaires Serbes : Université d'État de Novi Pazar, Université de Nis, Université de Kragujevac, Université de Novi Sad, JP 511366-2010).

d) Lors de l'appel à propositions Tempus pour l'année 2009, la Commission Européenne a retenu 13 projets concernant la Serbie, dont 7 sont coordonnés par des universités serbes, et **3 impliquant des établissements français :**

- **L'Université de Nice Sophia Antipolis** participe conjointement avec des universités portugaises et allemandes à la création d'un master en études européennes à double diplomation dans les universités de Belgrade, Nis et Novi Sad (MEUTUDES, Coordinateur : Nice Sophia Antipolis, Partenaires Serbes : Universités de Belgrade, Novi Sad, et Nis, JP 158885 – 2009) ;
- **L'Université de Versailles** fait partie du consortium sélectionné pour réformer la gouvernance et le management dans les universités serbes (GOMES, Coordinateur : Université de Novi Sad, Partenaires Serbes : Universités de Belgrade, des arts de Belgrade, d'État de Novi Pazar, de Nis et de Kragujevac, JP 158926 – 2009).

e) Enfin, entre 2001 et 2008, 149 projets TEMPUS ont été retenus, dont **23 impliquant des partenaires français**, notamment :

- **L'Université de Poitiers** a été impliquée avec plusieurs universités européennes dans un projet Tempus visant à créer des doubles diplômes avec des universités partenaires en Europe du Sud-est (Serbie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine et Albanie) ;
- **L'Université Robert Schuman de Strasbourg** a participé à la création d'un master régional en « Droit de la propriété intellectuelle » dans des universités serbes et macédoniennes (2008) ;
- **Université de Nice Sophia Antipolis** : licence et master en macroéconomie à Belgrade et Novi Sad (2006) – cf . supra ; réorganisation des études de biologie ;
- **ESC Clermont-Ferrand** : master of science international business à Nis (2006) – cf. supra ;

- **Université Lyon 3** : réorganisation et centralisation de la gestion informatique des scolarités des universités serbes (2006).

B. Erasmus Mundus

Le programme Erasmus Mundus finance le projet **BASILEUS (Balkan Academic Scheme for the Internationalisation of Learning in cooperation with EU universities)** qui accorde des bourses de mobilités pour les étudiants et les enseignants issus d'un consortium composé de 12 universités des Balkans occidentaux et 8 universités de l'Union Européenne.

En Serbie, les universités de Belgrade, Novi Sad, Nis et Kragujevac ont signé une convention Basileus avec l'Université de Nice Sofia Antipolis. Plusieurs dizaines de jeunes serbes ont pu effectuer un séjour à Nice jusqu'en 2012, date d'échéance du programme.

Un accord Erasmus Mundus a également été signé entre la faculté de technologie de Novi Sad et l'école nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges.

À noter l'ouverture récente d'un master Erasmus Mundus en « technologies environnementales » auquel l'université de Limoges, l'université Paris 12 et l'université de Nis sont associées.

C. Programme de formation tout au long de la vie (Life long learning programme LLP)

La Serbie a signé le 21 décembre 2011 l'accord pour la participation au LLP. En conséquence, **les institutions serbes sont désormais éligibles pour participer en tant que partenaires dans des actions centralisées de l'appel LLP 2012** (Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundtvig, programmes transversaux, programme Jean Monnet).

En 2012, une douzaine de projets ont été financés dans le cadre de l'appel LLP 2012, dont 1 projet Leonardo Da Vinci et un projet Erasmus en collaboration avec une institution française, ce dernier ayant pour sujet : European chemistry and chemical engineering education network, entre l'Université de Belgrade et l'Ecole Supérieure de Chimie Physique Electronique de Lyon.

4) Recherche

Depuis la reprise de la coopération bilatérale franco-serbe en 2001, la recherche a constitué l'une des composantes importantes de nos échanges bilatéraux.

La situation de la recherche en Serbie demeure cependant difficile : retards en infrastructures et en équipements modernes en raison de l'absence d'investissements dans ce secteur pendant les années sombres, départs massifs à l'étranger pendant cette même période des meilleurs jeunes chercheurs... **Toutefois, il existe une tradition scientifique de haut niveau, en particulier dans certains domaines, comme les mathématiques, la physique, l'informatique ou les sciences de l'ingénieur.**

Les entreprises françaises louent ainsi la qualité des ingénieurs et techniciens serbes. Les acteurs scientifiques, chercheurs et responsables, sont de qualité et déterminés à promouvoir une recherche d'excellence dans le pays. De surcroît, la recherche est l'un des rares domaines en Serbie où une stratégie globale a été définie, avec à l'appui des financements nationaux et internationaux, en particulier trois prêts de la BEI (200 M €) et de la Banque du Conseil de l'Europe (35 M et 70 M €) pour financer une quinzaine de projets d'infrastructures.

La coopération scientifique franco-serbe peut s'appuyer sur une tradition historiquement bien établie. L'action de l'Institut français vise en priorité à soutenir la mobilité des jeunes chercheurs et à initier des coopérations franco-serbes sur des projets conjoints.

Premier outil pour ce faire, le **programme « Pavle Savic »** (partenariat Hubert Curien) finance les échanges entre laboratoires de recherche français et serbes pour des projets communs de deux ans sélectionnés à l'issue d'un appel à candidatures. Le programme est doté de 80 000

euros chaque année, financés à 50% par le Ministère de la recherche serbe et 50 % par le Ministère des Affaires étrangères. En 2013, le programme fête ses dix ans, au cours desquels **77 projets ont été financés** (dont 17 pour 2012-2013), principalement dans le domaine des sciences exactes et naturelles. Une part importante de ces projets (22) a débouché sur des financements européens.

L'appel à projets pour ce programme est biennal et est complété par un autre appel biennal découlant de la coopération du **CNRS avec le Ministère serbe de l'éducation**, des sciences, et du développement Technique, qui finance des projets de recherche pour deux ans (9 projets financés pour 2013-2014).

Enfin, le poste attribue des **bourses de master et doctorat**, dont une part importante à l'appui de projets de recherche, et co-finance également des séminaires de recherche franco-serbes ou, plus rarement, des bourses de séjours scientifiques de haut niveau pour des enseignants chercheurs ou doctorants impliqués dans des partenariats universitaires avec la France.

5) Mobilité

La promotion de la mobilité des étudiants et des enseignants chercheurs est la première priorité de l'Institut français de Serbie. Les bourses étudiantes (plus de 300 000 euros) représentent le tiers du budget de coopération.

Plus de 240 bourses longues ont été attribuées par l'Institut français de Serbie depuis 2000.

Le nombre de boursiers est en augmentation ces dernières années, avec une trentaine de bourses par an.

Ces dernières années, quatre axes stratégiques ont été suivis :

- cibler la politique de bourses sur les masters et doctorats, en particulier en développant les bourses pour des **doctorants en cotutelle** (12 en 2013), qui permettent de renforcer la coopération entre laboratoires de recherche serbe et français ;
- faire un **effort particulier pour les disciplines scientifiques** (sciences exactes et sciences de l'ingénieur) (en 2013, 54% des bourses dans le domaine des sciences) ;
- **privilégier les bourses s'inscrivant dans le cadre de coopérations existantes** : filières francophones en Serbie, partenariats entre laboratoires universitaires de recherche ;
- développer **les programmes de bourses co-financés avec des entreprises françaises implantées en Serbie** pour leur permettre de former des cadres en France (partenariats établis avec Michelin-Tigar Tyres, Crédit Agricole, MaïsaAdour, Lactalis...).

L'Institut Français de Serbie s'efforce de trouver d'autres relais pour permettre à des étudiants serbes de partir étudier en France : collectivités locales, programme EIFFEL (dont ont bénéficié trois doctorants serbes depuis 2008), fonds européens ERASMUS-MUNDUS, etc.

6) La constitution d'un réseau d'anciens étudiants de l'enseignement supérieur français

L'Ambassade de France en Serbie a soutenu la **création en décembre 2006 de l'ADEF, l'Association des diplômés serbes de l'enseignement supérieur français**. L'ADEF réunit les jeunes Serbes ayant obtenu un diplôme français délocalisé en Serbie ou ayant étudié et obtenu un diplôme français en France. **Forte d'environ 260 membres**, l'ADEF réunit des diplômés des meilleurs établissements d'enseignement supérieur français.

Une telle association permet l'établissement d'un réseau professionnel diversifié, mais ayant des buts communs :

- Promouvoir l'éducation, la culture et la langue françaises dans le but d'élargir la francophonie au sein de la société serbe,
- Renforcer les relations franco-serbes dans le domaine économique, universitaire, culturel par l'organisation d'événements, de tables rondes, d'excursions, de conférences, etc.

La coopération avec l'ADEF et la Chambre de commerce franco-serbe est à l'origine de l'organisation chaque année d'un « salon de l'emploi » dans les locaux de l'Institut français de Serbie avec les entreprises françaises implantées dans le pays.

IV - Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur **b) d'autres pays, notamment européens**

Les universités serbes sont très actives sur le plan international et ont signé des accords de coopération avec des universités de la quasi-totalité des pays européens.

Parmi les pays les plus présents, figurent sans surprise ceux qui sont d'une façon plus générale les plus actifs en termes de coopération bilatérale : Allemagne, Autriche, Italie, mais également Etats-Unis.

Mais il faut également noter le développement des échanges avec les pays émergents (Chine, Russie, Brésil...) et la volonté de renouer des coopérations avec des pays avec lesquels les contacts étaient autrefois étroits au sein du mouvement des non-alignés.

A noter que la France est le 7^{ème} pays d'accueil des étudiants serbes (chiffres 2010-2011), derrière en particulier l'Autriche, les Etats-Unis, l'Italie et l'Allemagne (la place de la Hongrie et de la Macédoine s'explique notamment par leur fort attrait pour les étudiants des minorités). Le nombre d'étudiants accueillis en France est en hausse régulière ces dernières années.

- 1) Autriche : 1 942 étudiants serbes accueillis en 2010-2011
- 2) Allemagne : 1 176
- 3) Hongrie : 1 171
- 4) États-Unis : 1 165
- 5) Macédoine (ARYM) : 954
- 6) Italie : 885
- 7) France : 647

V - Orientation à donner à la coopération universitaire et scientifique franco-serbe

La coopération universitaire est un élément d'une coopération plus globale (institutionnelle, linguistique, culturelle) visant à faciliter l'intégration future de la Serbie dans l'Union européenne : former des futurs experts dans des secteurs clés (droit européen, économie internationale, gestion) reste une priorité.

La France vise à :

1) Promouvoir le système français d'enseignement supérieur et de recherche

Promouvoir les études en France :

- Développer le nombre de rencontres organisées par l'espace CampusFrance « hors les murs » ;
- Pérenniser le salon des études à la française en partenariat avec Campus France, les Instituts français de Sofia, Skopje et Podgorica et le rectorat de l'Université de Belgrade ;
- Développer les formes de promotions des études par internet et réseaux sociaux, notamment poursuivant la participation de la France au « salon virtuel régional de l'éducation ».

Mieux faire connaître le système de recherche français :

- Promouvoir l'image scientifique et technologique de la France et la pensée scientifique française en soutenant l'organisation de la venue de scientifiques français en Serbie y compris pour des conférences grand public et en développant les actions de promotion des sciences (expositions, festives...)
- Développer les contacts entre les Ministères serbes et français de la Recherche.

2) Encourager la mobilité des étudiants, des enseignants, et des chercheurs

Augmenter le nombre d'étudiants serbes en France au niveau master et doctorat :

- Maintenir une politique active de bourses pour des masters en France, en particulier en développant les programmes de bourses cofinancées avec des entreprises ;
- Réserver les bourses de doctorat à de jeunes chercheurs susceptibles de développer des coopérations durables ;
- Promouvoir les possibilités de mobilité en France grâce à d'autres soutiens financiers, notamment les programmes européens.

Maintenir une part significative d'étudiants de disciplines scientifiques et techniques dans le total des étudiants poursuivant leurs études en France :

- Organiser des actions de promotion ciblées sur les étudiants en sciences : salons, supports de communication ;
- Attribuer des bourses pour des formations en France en partie anglophones.

Favoriser les échanges entre universitaires et chercheurs serbes et français en particulier dans le cadre de réseaux européens :

- Soutenir la participation de chercheurs ou universitaires français aux séminaires internationaux organisés en Serbie, en particulier dans le cadre de réseaux européens ;
- Soutenir la participation de jeunes chercheurs serbes à des séminaires internationaux organisés en France ;
- Maintenir l'effort financier en faveur du PHC "Pavle Savic".

3) Développer des coopérations durables dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche

Pérenniser les formations universitaires franco-serbes co-diplômantes

Encourager la mise en place de programmes de recherche conjoints entre grands organismes de recherche :

-Sélectionner les projets dans le cadre du PAI Pavle Savic en privilégiant ceux qui pourraient faire l'objet d'un financement sur le PCRD européen.

Accompagner les efforts de modernisation du système universitaire et de recherche serbe :

- Assurer une veille sur les réformes en cours en Serbie dans la perspective d'adhésion de la Serbie à l'UE.

4) Développer les réseaux d'influence

Accompagner le développement de l'ADEF ;

Favoriser le lien entre les élites universitaires et scientifiques et les entreprises et administrations françaises.

VI - Contacts utiles

Ministère de l'Éducation et des Sciences

<http://www.mpn.gov.rs/>

Université de Belgrade

<http://www.bg.ac.rs>

Université des Arts de Belgrade

<http://www.arts.bg.ac.rs>

Université de Novi Sad

<http://www.uns.ac.rs/sr/>

Université de Nis

<http://www.ni.ac.rs>

Université de Kragujevac

<http://www.kg.ac.rs>

Université publique de Novi Pazar

<http://www.np.ac.rs>